

A partir d'Arles sur Tech, les villages sont plus espacés par de grandes zones naturelles. La vallée est parcourue de torrents, ravins et eaux rapides dévalant vers le Tech.

A la différence de la vallée de la Têt, où les villages se situent sur ses affluents, une seconde série de villages est située à une même altitude, environ à 300 mètres au-dessus du fleuve comme Montferrer, Corsavy ou Montbolo. Plus loin vers la ligne de partage des eaux, on retrouve les communes de Taulis, Saint Marsal et La Bastide.



Les hauteurs du Vallespir sont composées d'estives, claires pelouses alpines qui s'opposent aux sombres forêts environnantes, entité paysagère dominante sur la tête du bassin versant du Tech en amont de Céret.

Les espaces pâturés d'altitude forment des trouées plus ou moins espacées qui chapeautent la masse forestière. L'hiver, l'impact visuel de la neige est présent sur les hauts massifs (Canigou).



Depuis l'abandon de la montagne par l'Homme, la forêt partage avec les landes le premier rôle dans le paysage, avec des physionomies très contrastées : les versants de la rive droite sont couverts de châtaigniers, le bas Vallespir est le domaine des chênes méditerranéens et la haute vallée celui des chênes à feuillage caduc. Les landes à genêts et à fougères occupent d'immenses étendues aux altitudes moyennes tandis que les hêtraies, complétées par des reboisements résineux couronnent les étages forestiers actuels. Plus haut, les « vieux versants » adoucis portent des landes à genêts purgatif et des pelouses parfois piquées de genévriers et de pins à crochets. Cet épais manteau végétal s'écarte ponctuellement pour laisser voir les terres cultivées autour des rares mas où subsistent des agriculteurs ou les nombreux escarpements calcaires.



Les paysages, dans ce cadre naturel, sont relativement fermés, en raison à la fois de l'importance de la couverture forestière et du caractère encaissé de la vallée. Cependant, lorsque l'on s'élève en altitude, le champ de vision est plus vaste. Le paysage reste cependant diversifié grâce aux reliefs bouleversés. Les quelques interventions humaines, comme l'ouverture de prairies, les coupes forestières, l'hydroélectricité sont très repérables dans le paysage.



Dans les plans d'aménagement rédigés par l'ONF et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole du CRPF, des préconisations techniques et précises sont fournies afin de prendre en compte et de préserver les paysages dans les actes de gestion sylvicole.

- R E T E N O N S -

Le Vallespir bénéficie d'une histoire et d'un patrimoine culturel remarquable, traduisant de vraies spécificités locales qu'ils convient de préserver et de valoriser. Cette richesse, tout comme l'authenticité des paysages constituent un véritable levier pour le développement économique.

3- Le patrimoine naturel

a- Contexte géographique

Situé dans le département des Pyrénées-Orientales, le Vallespir est la vallée la plus méridionale de France.

Céret, en Vallespir, est située à environ 40 kilomètres de l'aéroport de Perpignan et à 80 kilomètres de celui de Gérone, de l'autre côté de la frontière, en Espagne. L'un et l'autre possèdent des liaisons nationales vers toutes les grandes villes françaises et européennes notamment vers la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Par la route également, le territoire est seulement à quelques kilomètres de la frontière aux points de passage de Le Perthus, Coustouges et du Col d'Ares.

En outre, dans un rayon de 200 kilomètres, de part et d'autre de la frontière, il compte des agglomérations d'importance régionale.

Céret est ainsi à :

- 15 kilomètres de Figières (Catalogne, Espagne),
- 180 kilomètres de Barcelone (Catalogne, Espagne),
- 182 kilomètres de Montpellier (Languedoc-Roussillon),
- 236 kilomètres de Toulouse (Midi-Pyrénées).

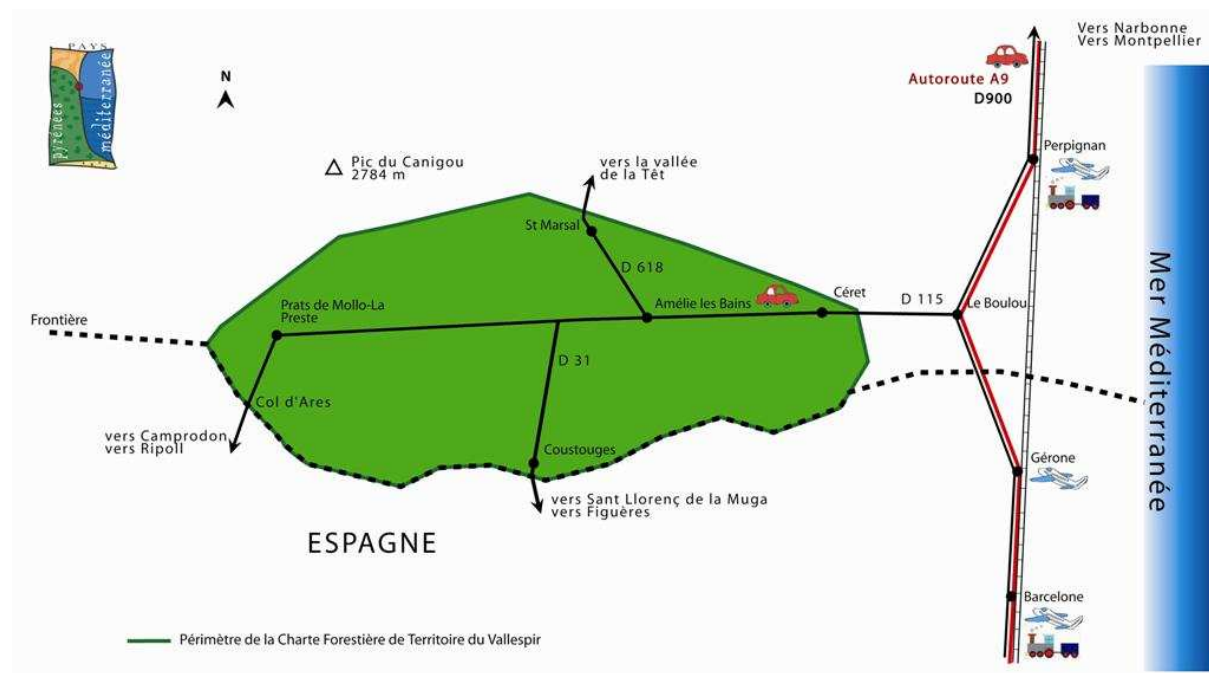
La bretelle de l'autoroute A9 (Sortie 43 : Porte du Vallespir) se trouve au Boulou :

- 2 communes du Vallespir se trouvent à moins de 15 minutes de route (à savoir dans un rayon de 10 kilomètres) : Céret, Maureillas Las Illas ;
- 3 communes sont entre 15 et 30 minutes : Reynès, Amélie Les Bains-Palalda, Montbolo ;
- 9 communes sont situées entre 30 et 60 minutes : Arles-sur-Tech, La Bastide, Corsavy, Montferrer, Prats de Mollo-La-Preste, Saint Laurent de Cerdans, Saint Marsal, Serralongue, Taulis ;
- 2 communes se trouvent à plus d'une heure, dans un rayon de plus de 40 kilomètres : Coustouges et Lamanère.

Le Vallespir bénéficiait autrefois d'une voie de chemin de fer qui, depuis Perpignan, desservait une bonne partie des communes du Boulou à Prats de Mollo et Saint Laurent de Cerdans.

A l'abandon depuis des années après Le Boulou, les rails sont cependant encore en place jusque Céret et pourraient être à nouveau utilisés comme l'envisage le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, notamment pour des événementiels.

La gare de Perpignan permet néanmoins de voyager par voie ferrée vers l'Espagne ou vers Narbonne-Toulouse-Montpellier.



Pour entrer / sortir dans la vallée

A partir du Boulou, la vallée est desservie par une unique Route Départementale (RD 115) qui monte jusque Prats de Mollo puis passe en Espagne par le col d'Ares. Cette voie d'accès longe le fleuve du Tech sur la plupart de son parcours et s'éloigne pour passer la frontière.

La Départementale 31, permet de joindre les communes de Saint Laurent de Cerdans et de Coustouges à partir de la RD 115 puis de passer en Espagne après Coustouges.

D'Amélie les Bains-Palalda, la Départementale 618 permet de rejoindre les villages de La Bastide, Taulis, Saint Marsal avant de passer dans la vallée voisine (vallée de la Têt), après le col de Xatard.

Pour passer en Espagne

L'autoroute A9 et la D900 qui lui est parallèle (qui devient N11 en Espagne) sont les deux voies qui supportent le plus gros flux humain et marchand de part et d'autre de la frontière.

La Route Départementale 115 de Prats de Mollo à Camprodon et la Départementale 31 qui rejoint La Jonquera à partir de Coustouges sont infiniment moins fréquentées mais elles présentent une alternative en période de gros flux estival.

b- Climat

Le climat du Vallespir est un savant mélange entre un climat typiquement méditerranéen à l'Est et un climat montagnard caractéristique à l'Ouest. Ainsi, le climat méditerranéen s'étend jusque Amélie les Bains et remonte sur les soulanes. Puis, un climat de transition se poursuit jusque Prats de Mollo pour se transformer, à l'ouest de ce village, en un climat montagnard, sec et froid en hiver (car protégé des masses d'air atlantiques) et pluvieux en été par l'apport de masses d'air méditerranéennes.

Un facteur important doit être pris en considération : le relief, qui apporte cette variété par les modifications qu'il provoque. Comme dans toutes les régions de montagne, on retrouve ici l'opposition entre les versants au soleil – appelés les soulanes dans les Pyrénées-Orientales – et ubacs, opposition qui se traduit par une différence dans la longueur de l'insolation et dans l'angle d'incidence des rayons solaires. De plus, la présence de montagnes encadrant le Vallespir (Canigou au Nord, massif du Roc de France au Sud, massif de Costabonne à l'Ouest) diminue la violence des vents. Ce caractère est d'autant plus marqué que l'altitude des versants s'élève. Enfin, les conséquences de l'altitude sur les composantes climatiques sont nombreuses : variation en quantité, répartition différente au cours de l'année et présence de précipitations neigeuses.

Le Vallespir est la région la plus arrosée du département. L'importance des précipitations s'explique par l'orientation particulière de la vallée et par la présence du massif du Canigou. En effet, il arrête les circulations atmosphériques portées par la marinade, vent de secteur Sud-Est / Nord-Ouest. En contre partie, il protège la vallée de la tramontane, sauf en haut de versant et sur les crêtes.

La pluviosité varie avec l'altitude de 800 mm à 200 mètres, jusque 1 350 mm à 1 500 mètres. En moyenne, 1 200 mm par an s'abattent sur le Vallespir. Les précipitations se concentrent sur deux périodes restreintes de l'année : le printemps et l'été en zone haute, alors que la zone basse souffre de déficit hydrique. Cependant, les orages les plus violents caractérisent l'automne et sont à l'origine d'inondations parfois catastrophiques.

Les températures restent très clémentes dans l'ensemble, malgré quelques épisodes neigeux et de petites gelées l'hiver. La moyenne annuelle se situe entre 9 et 13 degrés Celsius, avec une amplitude thermique de 15 à 17 degrés Celsius entre les mois de janvier-février et juillet-août. L'été est assez frais avec des températures moyennes s'échelonnant de 16 à 21 degrés. L'hiver reste rigoureux en hauteur : les températures restent positives en vallée mais descendent rapidement dès que l'on s'élève sur les versants.

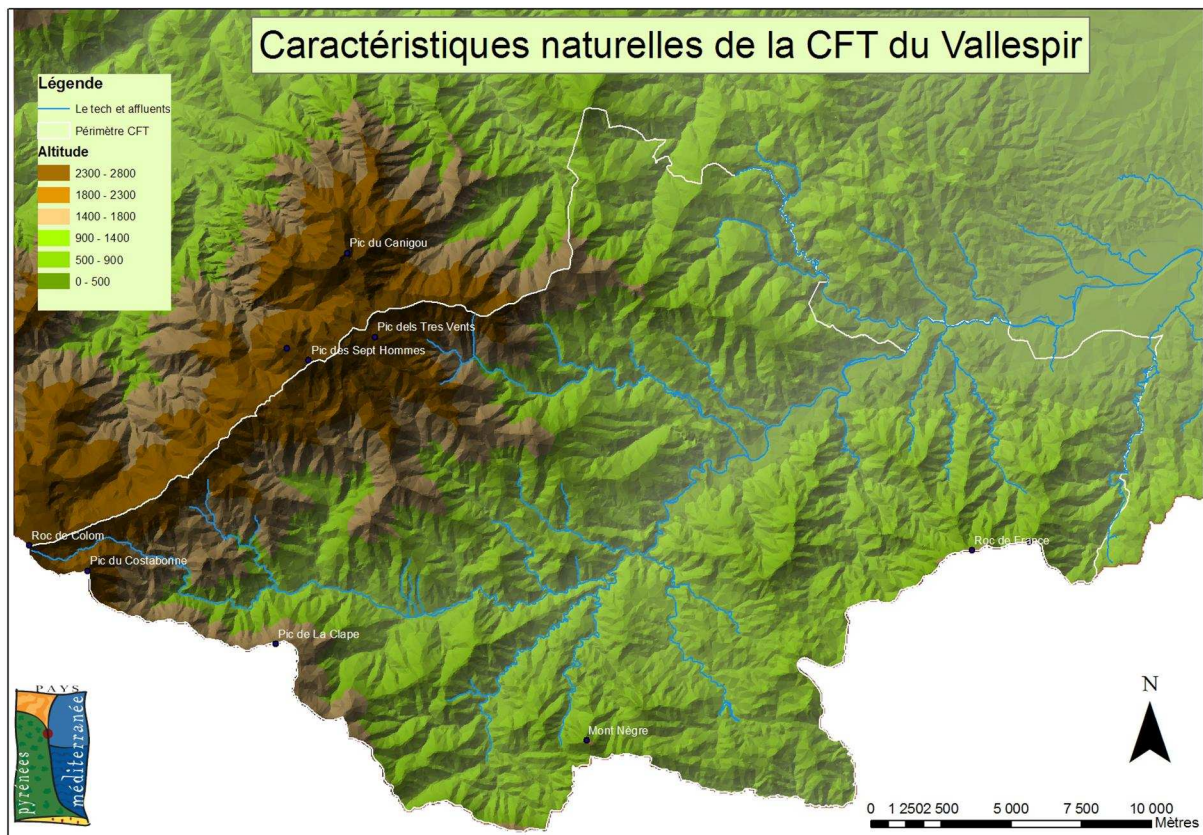
Dans l'étude préalable à l'inventaire des types de stations forestières, L. THOUVENOT a identifié six secteurs climatiques différents dans le Vallespir.

	Situation	Pluviométrie annuelle (dont l'été)	Gelées	Sécheresse
Secteur méditerranéen subhumide	Rive gauche du Tech – Est Amélie les Bains	900 (190) mm	20 jours	Fréquente
Secteur de transition sec	Nord Arles sur Tech	850 (185) mm	25 jours	Assez fréquente
Secteur de transition subhumide	Rive droite du Tech en aval du Pas du Loup	1 025 (220) mm	20 jours	Assez fréquente
Secteur de transition humide	Serralongue – Lamanère – Prats de Mollo – Le Tech	1 100 (300) mm	70 jours	Assez fréquente
Secteur de montagne sec	Batère	1 070 (320) mm	113 jours	Assez rare
Secteur de montagne humide	Les Estables – La Preste – Col d'Ares	1 310 (390) mm	87 jours	Exceptionnelle

Descriptif des secteurs climatiques

Source : Le Vallespir, Caractères écologiques – Louis THOUVENOT 1994

c- Relief



Le Vallespir est une vallée encaissée, orientée globalement Sud-Ouest en Nord-Est. Il constitue le haut bassin versant du Tech.

A partir de Céret, la route doit suivre le Tech entre des versants abrupts qui se resserrent souvent en gorge étroite. Celle-ci ne s'ouvre pratiquement pas avant Prats de Mollo, où la vallée s'élargit un peu plus dans les micaschistes tendres avant de s'enfoncer à nouveau au pied des hauts versants de granite et de gneiss. Témoins d'une histoire géologique mouvementée, les versants sont profondément entaillés par de nombreux torrents qui profitent souvent d'anciennes failles.

Les pentes sont très fortes, sauf en altitude, où des bassins (Prats de Mollo, Saint Laurent de Cerdans) forment des replats qui permettent une ouverture du paysage.

La profonde incision de la vallée du Tech structure le Vallespir en deux grands sous ensembles : le versant de la rive gauche, assez abrupt, qui correspond au versant sud de la chaîne Canigou-Caraça et le versant rive droite qui comprend deux parties bien différenciées : le massif du Roc de France, très escarpé à l'Est, et la rive droite du haut Vallespir, aux formes généralement plus émoussées.

Les altitudes sont comprises entre 160 mètres (Le Pont de Reynès) et 2 731 mètres (Puig des Tres Vents).

Le Vallespir offre ainsi un fort contraste entre les hautes montagnes du Canigou et la vallée, contraste qui permet de distinguer trois régions naturelles :

Le haut Vallespir est la partie la plus montagneuse et la plus isolée. Il commence à Arles sur Tech et remonte jusqu'aux sources du Tech. Il est formé par une vallée étroite plus encaissée, dominée par les cimes au dessus de 2 700 mètres (les pics du Canigou et des Sept Hommes). Entre les cimes et la vallée s'étendent d'amples replats échelonnés, séparés les uns des autres par de fortes pentes. Il accueille en outre de grandes alvéoles granitiques, comme celles de Corsavy ou de Saint Laurent de Cerdans.

Le moyen et bas Vallespir sont également marqués, au Sud, par la montagne avec la chaîne des Albères, de plus faible altitude, qui a souffert d'une forte érosion et dont les crêtes présentent un relief plus doux. Le moyen et le bas Vallespir sont moins facilement dissociables. Cependant, le moyen Vallespir correspond à la moyenne montagne, depuis Arles sur Tech jusqu'à Céret. Pour l'essentiel, le bas Vallespir est formé par le bassin de Céret (de Céret au Boulou), une fosse emplie par les dépôts de la fin du Tertiaire et du Quaternaire. Il est limité au Nord par les Aspres et au Sud par les massifs du Roc de France et des Albères. Ce bassin communique par la vallée du Tech avec la plaine quaternaire du Roussillon, qui est formée d'anciens marais.

Les terrains sédimentaires d'âge secondaire n'occupent que des petits bassins autour d'Amélie les Bains et à Coustouges et Lamanère, où ils prolongent les massifs plus importants, situés en Espagne. Tandis que le bassin d'Amélie les Bains, de petite taille, est un terrain sédimentaire formé sur la chaîne des Pyrénées, les terrains sédimentaires de Coustouges-La Muga et de Lamanère se situent sur le versant sud des Pyrénées et constituent les bordures de bassins beaucoup plus importants, se prolongeant plus largement en Espagne.

Le bassin d'Amélie les Bains se situe au cœur de la zone primaire axiale, axe morphologique de la chaîne pyrénéenne, et est limité au Nord et au Sud par la faille de Palalda et la faille du Tech.

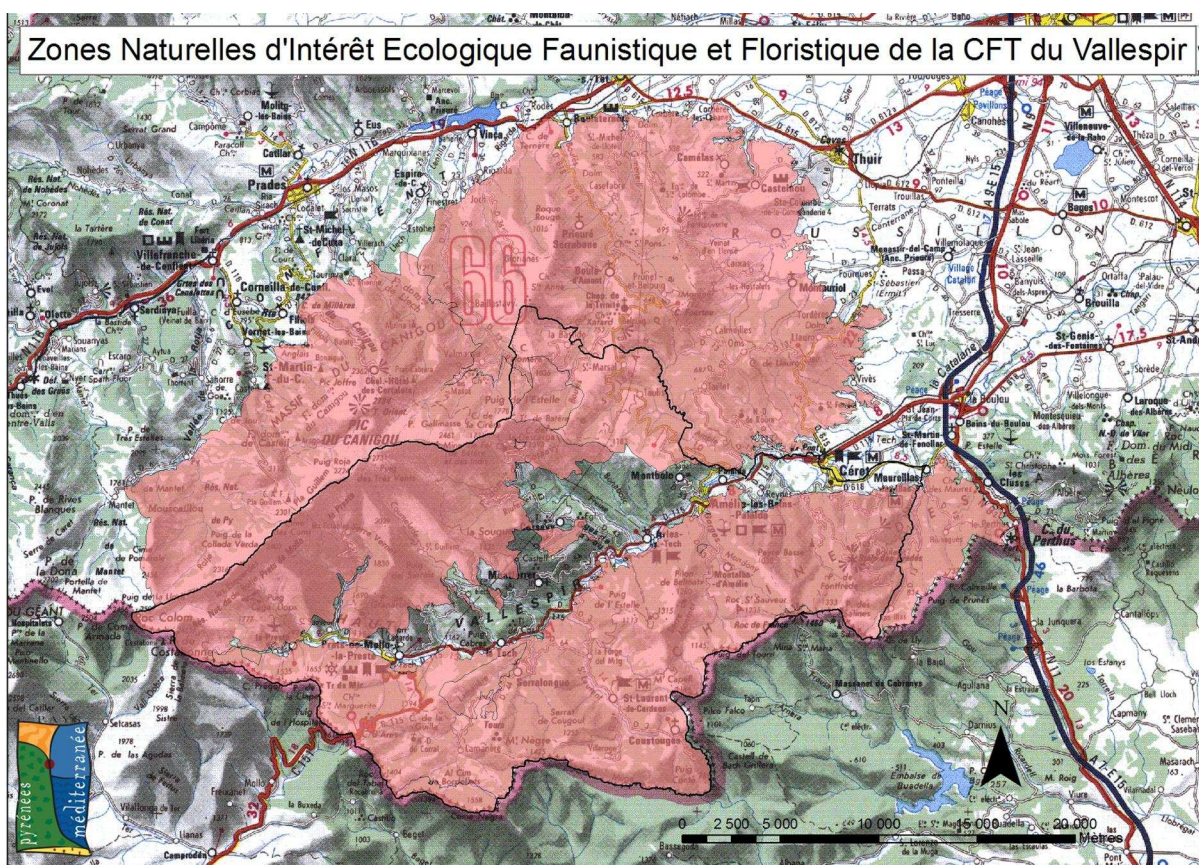
Le bassin de Coustouges se situe sur le versant sud de la zone primaire axiale des Pyrénées. A cheval sur la frontière Franco-Espagnole, il s'allonge en direction Est/Ouest sur une dizaine de kilomètres, entre le granite de Saint Laurent de Cerdans et le granite de Villeroge plus au Sud.

Le bassin de Lamanère se situe lui aussi sur le versant sud de la zone primaire axiale des Pyrénées et est équivalent aux unités sud-pyrénéennes qui affleurent plus largement à l'Ouest de la vallée du Sègre (Espagne). Ces terrains reposent sur des massifs granitiques.

e- Faune, flore, et habitats

Par sa situation géographique particulière (vallée française la plus méridionale, grande variation d'altitude, frontière climatique entre méditerranéen et montagnard, etc.), le Vallespir présente des enjeux faunistiques et floristiques forts. Certaines zones sont fragiles, rares ou très localisées. Pour identifier, prendre en compte, protéger ou gérer ces espaces, il existe des documents et outils, dont certains concernent les espaces naturels du Vallespir :

➤ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Etabli pour le compte du Ministère de l'environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles.

On distingue deux types de ZNIEFF :



- type I : de superficie réduite, ce sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire,
- type II : ce sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Numéro	Commune	Nom	Type	Surface (ha)
00-160001	Prats de Mollo	Châtaigneraie de Prats de Mollo	1	43
00-160002	Prats de Mollo	Grotte de La Preste	1	2
00-160003	Lamanère	Baga de Bordellat	1	360
00-160004	Serralongue	Vallée du Lamanère	1	667
00-160005	Coustouges	La Muga	1	143
00-160006	Coustouges	Bassin de Coustouges	1	496
00-160007	Amélie, Céret, Reynès	Roc de France	1	49
00-160008	Amélie	Vallée du Mondony	1	20
00-160014	Prats de Mollo	Plana nera	1	58
0000-0017	Corsavy, Montbolo, Montferrer, Prats de Mollo, Saint Marsal, Taulis, Le Tech	Massif du Canigou	2	25 650
0000-0072		Ripisylve du Tech	2	-
0017-0017	Corsavy	Col de la Descargue	1	17
0036-0000	Le Tech	Rivière de la Coumelade	1	38
0037-0000	Montferrer	La Fou en amont du Mas Nadal	1	38
0038-0000	Corsavy, Monferrer	Ravin du Pas de l'Avet	1	219
0039-0000	Corsavy, Monferrer	Gorges de la Fou	1	41
0042-0001	Saint Marsal	Forêt de Saint Marsal et de La Bastide	1	790
0000-0016	Toutes	Le Vallespir	2	26 750

Inventaire des ZNIEFF en Vallespir
Source : DIREN Languedoc Roussillon

L'inventaire lancé en 1982, a permis d'identifier dans la région des espèces végétales et animales rares. Parmi celles-ci, on signale la présence du Lynx et du Chat sauvage et dans les ruisseaux, l'Euprocte (*Euproctus asper*) et les Desman des Pyrénées (*Desmana pyrenaica*). Parmi les insectes, certaines espèces de papillons sont protégées au plan national : l'Isabelle de France (*Grallisia isabellae*) et le Zygène rhadamanthe (*Zygaena rhadamantus*). Les modifications de leur milieu de vie à la suite d'opérations sylvicoles ont souvent des conséquences sur leur survie.

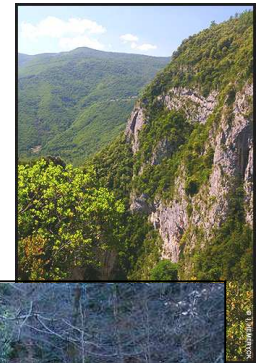
Tous les milieux signalés par ces inventaires concernent, pour le Vallespir, des peuplements forestiers originaux, intéressants par leur composition floristique, leur qualité et qui abritent quelques espèces rares. Parmi eux, on peut citer :

- La châtaigneraie de Prats de Mollo : Compris dans l'étage subméditerranéen, le taillis de Châtaignier en mélange avec du Chêne pubescent, constitue un milieu écologique très intéressant sur les pentes fortes (conservation des sols, régulation hydraulique, préservation et restauration des ressources biologiques du milieu) et abrite une plante très rare dans le département : *Carpesium cernuum*. 
- La Baga de Bordelat à Lamanère : Sur plus des trois quarts de la zone, à l'étage montagnard, on y observe des futaies de hêtre. Le reste est composé de taillis de Chêne pubescent et de futaies de conifères. La qualité de la hêtraie, l'étendue et l'isolement de cet espace forestier en font une zone d'intérêt écologique à maintenir.
- La vallée de la Muga : Appartenant aux étages méditerranéens et subéditerranéens, la végétation est principalement composée de Chêne pubescent, Chêne vert, de Pin sylvestre, et de taillis de Châtaignier. La richesse patrimoniale de ce site est d'ordre floristique puisqu'on y trouve une espèce très rare et protégée au plan national : *Erinacea pungens*. 
- Le Roc de France : Essentiellement composée d'une hêtraie, cette zone difficile d'accès et peu artificialisée est un refuge pour bon nombre d'espèces animales. Les escarpements rocheux abritent des espèces rares et endémiques comme

Chrysanthemum monspeliense et *Alyssum spinosum*, qui se trouve ici en limite de son aire d'extension.

- La forêt de Saint Marsal et de La Bastide : La végétation appartient aux étages montagnard et subméditerranéen et est composée d'un taillis de feuillus : hêtre, frêne, érable, sorbier, etc. Ponctuellement, on rencontre des peuplements de Chêne pubescent, quelques pins, et des sapins. Ce secteur, englobant le bassin versant du Bouletou, abrite une avifaune très variée : Aigle royal, Bondrée apivore, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Hibou grand duc, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur. On peut également noter la présence d'une orchidée rare : *Epipactis purpurata* et deux liliacées en limite d'aire : *Lilium martagon* et *Lilium pyrenaicum*.

Ces quelques sites montrent la richesse et le caractère exceptionnel de la biodiversité en Vallespir. D'autres sites, plus vastes, outre leur intérêt paysager, abritent des espèces végétales et animales rares : massif du Canigou et bassin de Coustouges. Enfin, des sites plus limités, situés ou non en forêt, concernent surtout des milieux non forestiers : rivières, espaces ouverts, rochers, gorges, mais pour lesquels l'environnement forestier est souvent essentiel : vallée du Mondony, Grotte de La Preste, Col de la Descargue, Rivière de la Coumelade, ravin du Pas d'Avet, la Fou en amont du Mas Nadal, et les gorges de la Fou.



Même s'il s'agit de zones d'inventaire qui ne constituent pas une mesure de protection juridique directe, les menaces sont identifiées le cas échéant, et des mesures de gestion sont préconisées. Ainsi, pour les milieux forestiers d'intérêt, on préconise, généralement un maintien du couvert forestier avec des traitements sylvicoles légers et localisés. Les dégradations les plus souvent citées pour ces milieux sont la création de pistes forestières et l'abattage des arbres. Des plans d'exploitation forestière spécifiques à ces zones, afin de concilier sylviculture et préservation des milieux naturels, sont donc à envisager.

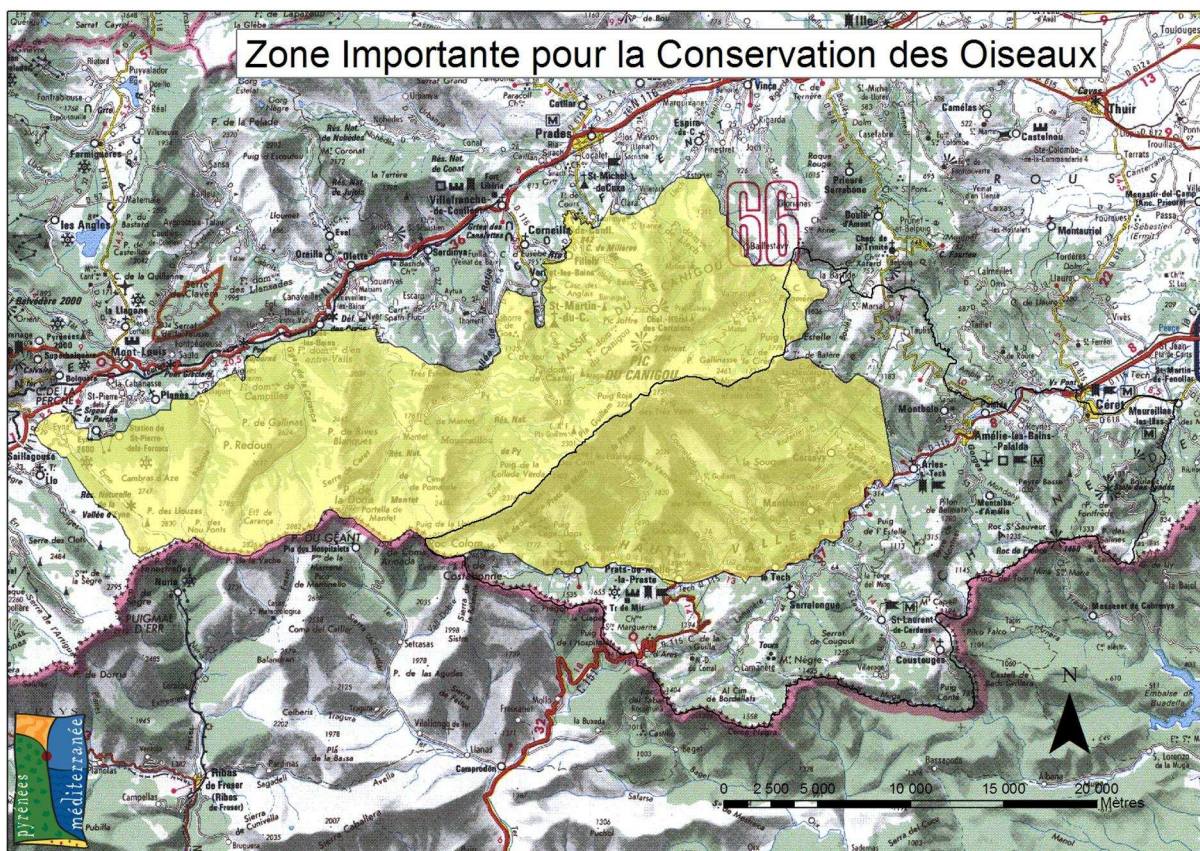
En outre, la plupart de ces sites sont concernés par des mesures de protection telles que les sites inscrits ou classés.

Enfin, notons que parmi ces zones inventoriées, certaines pourraient justifier la création d'un arrêté préfectoral de biotope : la Muga, le bassin de Coustouges, Plana Nera. Ces dispositions juridiques permettent de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.

➤ Arrêté préfectoral de biotope

Dans le but d'assurer la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de la truite fario et de la truite arc en ciel, la rivière Maureillas fait partie des tronçons (avec la Carança et la Têt) retenus par l'arrêté de biotope au titre des poissons migrateurs. Ce site possède en amont de Maureillas, de la frontière espagnole au mas Soulanas, une souche sauvage de truite fario.

➤ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux



La directive européenne n° 79-409 du 6 avril 1979 (directive « Oiseaux ») préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ». Il s'agit d'un réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux.

Dans ce contexte, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

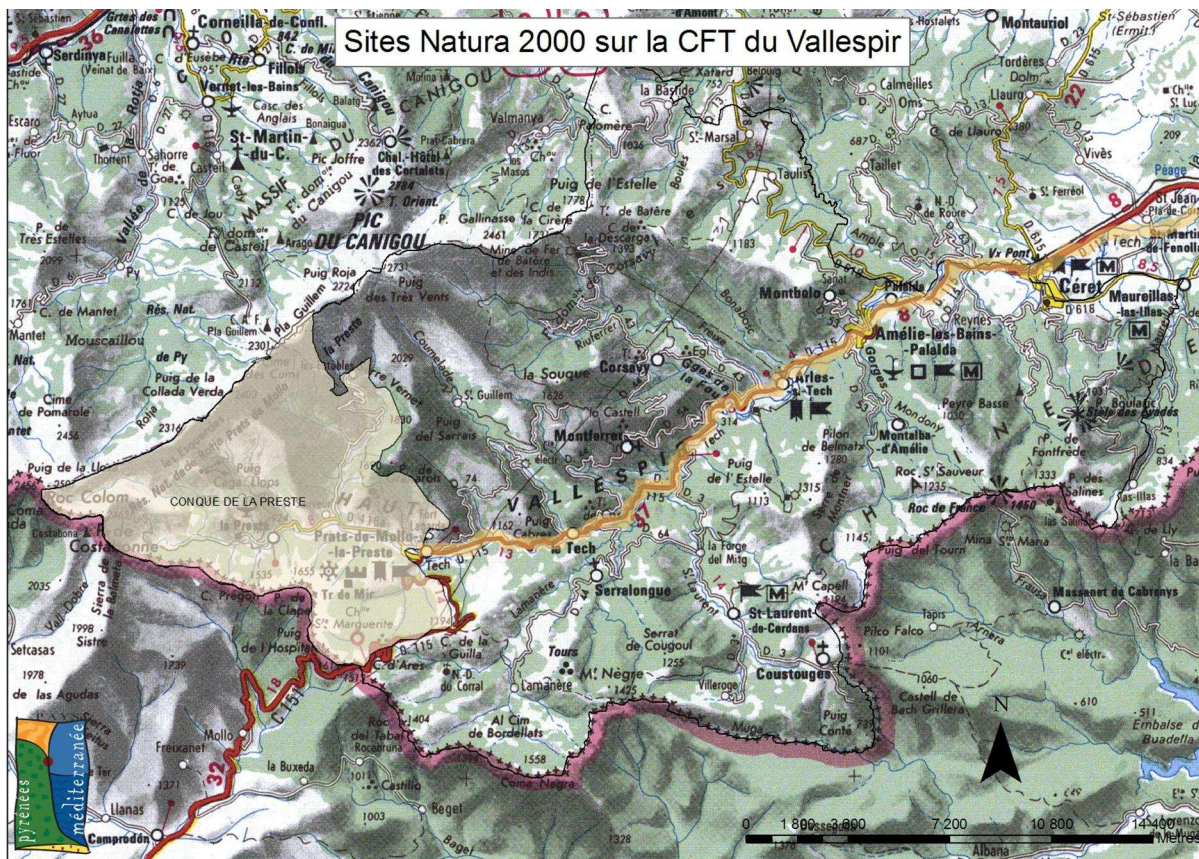
Le territoire du Vallespir est concerné par une partie de la ZICO « Massif du Canigou-Carança ». D'une superficie totale de 53 550 hectares, elle concerne le périmètre de la CFT pour les communes de Arles sur Tech, Montferrer, Prats de Mollo-La Preste, La Bastide, Taulis, Corsavy, Le Tech et Montbolo.

Ce site regroupe des milieux variés (lacs, forêts, landes, pelouses alpines, éboulis, falaises, etc.) et abrite une avifaune riche et remarquable. Parmi les espèces présentes, on peut citer à titre d'exemple : le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), la Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) ou encore le Grand tétras (*Tetrao urogallus*).

Enfin, on peut noter plusieurs statuts de protection au sein de ce périmètre : site classé du Canigou, Réserves Naturelles, Zones de Protection Spéciales, Réserve Biologique Domaniale (en préfiguration).



➤ Le réseau Natura 2000



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

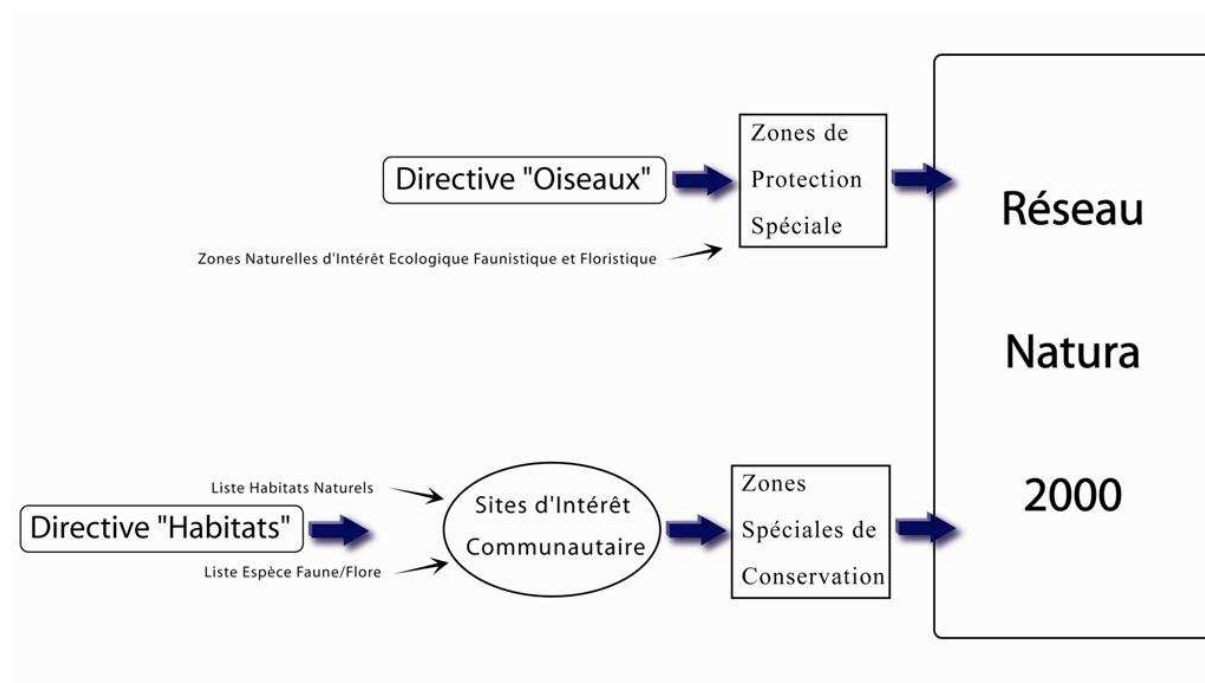
La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

La politique européenne, pour mettre en place ce réseau, s'appuie sur l'application des directives « Oiseaux » et « Habitats », adoptées respectivement en 1979 et 1992.

Ainsi, deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- Zones de Protection Spéciale, désignées au titre de la directive « Oiseaux ». Ces désignations sont pour la plupart effectuées sur la base de l'inventaire des ZICO, ce qui ne signifie pas pour autant que toutes les ZICO devront être systématiquement ou dans leur intégralité désignées en ZPS.

- Zones Spéciales de Conservation, désignées au titre de la directive « Habitats ». Elles ont pour objectif la conservation des sites écologiques présentant soit des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, soit des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Leurs listes respectives sont établies dans les annexes I et II de la directive « Habitats ». La désignation des ZSC au sein desquelles on va retrouver des habitats et des espèces d'intérêt communautaires, passe une étape intermédiaire d'identification de Sites d'Intérêt Communautaire.



Constitution du réseau Natura 2000

D'après le schéma de la circulaire du 24/12/2004 sur la gestion contractuelle des sites Natura 2000

Le territoire de la CFT dispose d'une ZPS « Canigou-Conques de La Preste ». D'une superficie totale de 20 224 hectares, elle est à cheval sur la ligne de crête séparant le Vallespir et le Conflent et ne concerne que la commune de Prats de Mollo-La Preste, pour la partie Vallespir. Cette ZPS est une extension de la ZPS désignée en 1991 sur les réserves naturelles nationales de Py, Mantet et Prats de Mollo. La ZPS abrite une avifaune de montagne riche et diversifiée, tant au niveau des rapaces que des passereaux et des galliformes. Enfin, la ZPS est située sur un axe de migration important, en particulier pour le Vautour percnoptère, les milans, la Bondrée apivore et les cigognes.

Cette ZPS regroupe, du côté du Vallespir, deux Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) :

1- Conques de La Preste

La partie Vallespir de la ZPS précédente, correspond à un Site d'Intérêt Communautaire « Conques de La Preste », d'une surface de 8 436 hectares.

Le bassin versant est retenu pour l'habitat du Desman (*Galemys pyrenaicus*). Situé sur la commune de Prats de Mollo-La Preste, c'est également un site important pour un ensemble de grottes naturelles avec de nombreuses espèces cavernicoles rares et endémiques. On y recense la présence de hêtraies calcicoles avec le Sabot de Vénus qui est très rare dans la chaîne des Pyrénées (seule localité dans les Pyrénées-Orientales).

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 73% pour le domaine alpin et 27% pour le domaine méditerranéen. Situé en haut du bassin versant du Tech, dans le haut Vallespir, le site de la Conque de la Preste est une des zones les plus humides du département des Pyrénées-Orientales.

Celui-ci recense huit habitats et quatre espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire :

- Habitats :

- Code Habitat : 5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*
- Code Habitat : 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Cephalanthero-Fagion*
- Code Habitat : 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes⁵
- Code Habitat : 5110 - Formation stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
- Code Habitat : 6520 - Prairies de fauche de montagne
- Code Habitat : 8210 - Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Code Habitat : 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)³
- Code Habitat : 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme

⁵ Habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.



- Espèces animales ou végétales :

Mammifères :

- Code Espèce : 1301 - Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- Code Espèce : 1304 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*)
- Code Espèce : 1303 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Plantes :

- Code Espèce : 1902 - Sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*)

2- Le Tech

Le Tech est l'un des plus importants fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales. Le site concerne les cours moyen et aval du fleuve, la partie amont étant proposée au titre du domaine biogéographique alpin. Ce fleuve est caractérisé par un régime torrentiel très marqué, entraînant de fortes crues lors des épisodes pluvieux qui peuvent être intenses et soudains. La vallée constitue un axe important de pénétration vers le massif pyrénéen, Andorre et l'Espagne. Elle accueille encore des activités industrielles (du fait des ressources énergétiques procurées par le fleuve) et thermales actives.

L'ensemble de ce réseau hydrographique est proposé pour le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) qui présente une très grande variabilité génétique dans tout le bassin versant du Tech. Ce site aurait constitué un lieu de refuge pour l'espèce au moment des glaciations.



Le haut du bassin est colonisé par le Desman des Pyrénées (*Galymus pyrenaicus*) endémique pyrénéo-cantabrique. Les individus y sont isolés et leur conservation est nécessaire. Ce site est un des derniers secteurs où la Loutre (*Lutra lutra*) est connue dans les Pyrénées-Orientales.

D'une superficie totale de 1 460 hectares, ce site regroupe deux habitats et douze espèces animales d'intérêt communautaire :

- Habitats :

- Code Habitat : 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)⁶
- Code Habitat : 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

- Espèces animales :

Invertébrés :

- Code Espèce : 1092 - Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Mammifères :

- Code Espèce : 1301 - Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- Code Espèce : 1324 - Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Code Espèce : 1304 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*)
- Code Espèce : 1355 - Loutre (*Lutra lutra*)
- Code Espèce : 1310 - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
- Code Espèce : 1305 - Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*)
- Code Espèce : 1321 - Vespertilion à oreille échancrées (*Myotis emarginatus*)

Poissons :

- Code Espèce : 1138 - Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Code Espèce : 1099 - Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)

⁶ Habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Pour chacun de ces deux sites, un document d'objectif (DOCOB) est élaboré. Ce document, au cœur du dispositif Natura 2000 contient :

- Une analyse décrivant l'état de conservation et la localisation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures de protection qui trouvent d'ores et déjà à s'appliquer ainsi que les activités humaines exercées sur le site ;
- Les objectifs de développement durable du site ainsi que des propositions de mesures de toute nature permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats et des espèces ;
- Les mesures contractuelles proposées, sous la forme de cahiers des charges, précisant notamment les engagements donnant lieu à contrepartie financière et les mesures d'accompagnement ;
- La charte Natura 2000 du site ;
- Les procédures de suivi des habitats et des espèces et d'évaluation de leur état de conservation

Actuellement en cours d'élaboration, ces DOCOB vont mettre à disposition des acteurs locaux deux outils :

- le Contrat Natura 2000 : «Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire ». (Article L414-3 du Code de l'Environnement).
- la Charte Natura 2000 : La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un accompagnement financier. Elle est constituée d'une liste d'engagements portant sur tout ou partie du site et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Ces engagements sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas le versement d'une contrepartie financière.

Quels avantages pour la forêt ?

- 1- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : Article 1395-E du Code Général des Impôts (TFNB).
- 2- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (Article 793 du Code Général des Impôts). L'exonération fiscale au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune n'est applicable que sur les forêts (article 885D et H du Code Général des Impôts).
- 3- Exonération de l'évaluation des incidences prévues aux articles L.414-4 et R.414-34 à R.414-39 du Code de l'Environnement pour les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par le contrat Natura 2000.
- 4- Satisfaction des dispositions de l'article L.8-IV du Code Forestier et, ainsi, possibilité de bénéficier des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts en application de l'article L.7 du Code Forestier.

➤ La Réserve Naturelle de Prats de Mollo-La Preste

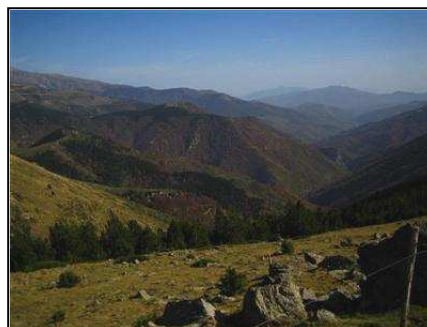


Créée par le décret ministériel n°86-673, en date du 14 mars 1986, la réserve naturelle est gérée par la commune de Prats de Mollo-La Preste, suivant la convention signée avec l'Etat le 11 décembre 1998.

La Réserve Naturelle de Prats de Mollo-La Preste est située à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées dans le haut Vallespir, sur le territoire de la commune de Prats de Mollo-La Preste. Sur une superficie de 2 186 hectares, elle s'étire depuis les sources du Tech jusqu'au Pla Guillem sur une longueur de 11 kilomètres selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest. S'étageant de 1 490 mètres à 2 507 mètres sur une largeur d'environ 2 kilomètres au maximum, elle se présente comme un versant très escarpé d'exposition générale Sud-Est.

Elle forme avec ses voisines de Py et Mantet (Conflent) un ensemble continu de 9 000 hectares composé essentiellement de landes et pelouses subalpines.

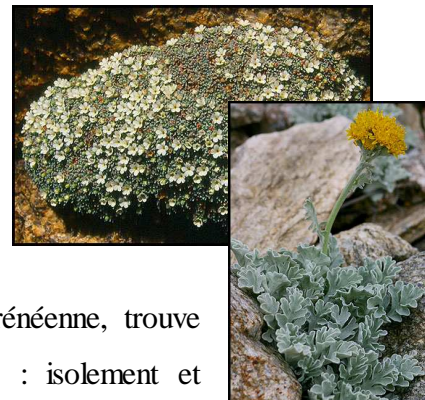
La Réserve Naturelle de Prats de Mollo-La Preste protège un espace de montagne exceptionnel : le haut de l'étage montagnard, l'étage subalpin et alpin sont représentés. Même si la forêt y est actuellement peu présente (194 hectares), la réserve naturelle englobe quelques formations forestières intéressantes : hêtraies en dessous



de 1 700 mètres, plus rarement Pins à crochets jusqu'à 2 100 mètres et sorbiers, nerpruns, bouleaux, Pin sylvestre, saules viennent compléter ce cortège. Mais la grande majorité des surfaces est constituée de landes ou de pelouses qui sont dans les étages potentiellement forestiers (montagnards et subalpins). La pression pastorale diminuant, on assiste à un envahissement de ligneux (Genêt purgatif, Genévrier commun, Pins à crochets) que les éleveurs ont de la peine à contenir. Le choix du maintien en l'état de ces milieux doit passer par une gestion appropriée (pastoralisme, génie écologique).

L'étage alpin, avec les combes à neige, les pelouses, landines, les parois rocheuses, les éboulis et les arènes granitiques, abrite une flore plus spécifique : Androsace de Vandelli, Violette de Lapeyrouse, Sénéçon à feuilles blanches.

Bien représentée, la grande faune emblématique de la montagne pyrénéenne, trouve sur la réserve les conditions indispensables à son développement : isolement et calme, habitats préservés et flore diversifiée.



Ainsi, on peut y rencontrer :



- Mammifères : l'Isard, le Chat sauvage, l'Hermine, le Desman des Pyrénées,
- Oiseaux : l'Aigle royal, le Vautour fauve, le Gypaète barbu, le Grand tétras, le Lagopède, la Perdrix grise de montagne, le Merle à plastron, le Pic noir, la Chouette de Tengmalm, le Hibou moyen-duc, le Bec-croisé des sapins, le Crave à bec rouge, le Chocard à bec jaune.
- Amphibiens : l'Euprocte des Pyrénées, la salamandre et la grenouille rousse,
- Reptiles : lézards, couleuvre à collier et vipère aspic.

Le haut Vallespir est aussi spécifiquement reconnu pour l'originalité des invertébrés, en particulier des insectes : magnifiques papillons dont *Graellsia isabellae*. Les rarissimes carabes, sauterelles, criquets, insectes aquatiques ou coléoptères xylophages ou cavernicole dont de nombreux endémiques. A noter la présence du Scorpion aveugle (*Belisarius xambeui*), d'une araignée et d'un crustacé unique du genre *chirocephalus*.

La connaissance du patrimoine naturel par le plus grand nombre est une des conditions de sa sauvegarde. Outre la protection et la gestion du patrimoine naturel, les réserves naturelles ont également pour mission d'informer, de sensibiliser et de faire découvrir ces richesses. L'organisation de visites et de stages, ou la réalisation d'équipements adaptés, facilitent l'accueil des chercheurs, des groupes scolaires et du grand public dans les réserves naturelles.

La Réserve Naturelle de Prats de Mollo-La Preste est celle du département qui offre le plus de visites. Son objectif pour le futur est de conserver cette dynamique afin d'éviter par la suite la répression grâce à cette sensibilisation en amont. La réserve bénéficie de la présence du chalet des Conques (en gestion privée), permettant la fixation du public et offrant une infrastructure de « repli » en cas d'intempéries pour les randonneurs.

Le premier plan de gestion de la réserve portait sur la période 2002-2006. Ces cinq années ont permis de réaliser bon nombre d'inventaires. Aujourd'hui, le nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration. A titre d'exemple, il est prévu de travailler sur la réduction des impacts négatifs dus à la fréquentation excessive par des engins motorisés de la piste des Roques

Blanches, qui traverse la réserve sur sa largeur. L'objectif est de construire un véritable plan de circulation (parkings, panneaux, autorisations, etc.) pour résoudre les problèmes d'érosion, de ruissellement, de destruction des milieux, de pénétration excessive du public sur le site, etc. De plus, le futur plan de gestion prévoit de poursuivre les inventaires concernant les champignons et les lichens notamment, de cartographier les habitats pour Natura 2000, d'assurer le suivi d'espèces remarquables menacées par des activités anthropiques (Grand tétras, Perdrix grise, Lagopèdes grâce au Programme d'Observation pour Galliformes de Montagne), de mettre en place un soutien alimentaire pour le Gypaète.

Les activités traditionnelles, agricoles, forestières, chasse et pêche dans la réserve, continuent de s'exercer sous contrôle du comité consultatif de gestion et selon la réglementation en vigueur. Ceci implique une réelle concertation avec le gestionnaire de la réserve pour la communication des secteurs stratégiques sur le plan environnemental (localisation d'espèces et de milieux prioritaires ou d'éléments du patrimoine à préserver, etc.). Cette concertation est également indispensable pour la mise au point de conventions de gestion entre les propriétaires et la réserve, prévoyant notamment le financement des surcoûts et des manques à gagner.

Quels que soient les objectifs de leurs propriétaires, les forêts doivent être gérées avec un souci de prise en compte des éléments environnementaux importants (habitats prioritaires, espèces animales et végétales à préserver, éléments du patrimoine).

Aujourd'hui, à cause de l'inaccessibilité des parcelles forestières, il n'y a pas ou peu d'exploitation dans le périmètre de la réserve. L'ONF, principal propriétaire des forêts de la réserve (Forêt domaniale du Haut Vallespir), ne considère pas ces forêts comme des zones sylvicoles.

Comme cité précédemment, l'agriculture est un pôle important de l'économie du canton de Prats de Mollo-La Preste et l'élevage en est la principale composante. Située dans les hauteurs, la réserve naturelle comporte ainsi de nombreuses zones d'estives et le pastoralisme est un enjeu fort pour ce secteur.

Dans les plans d'aménagement rédigés par l'ONF et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole du CRPF, des préconisations techniques et précises sont fournies afin de prendre en compte et de préserver les habitats et les espèces dans les actes de gestion sylvicole.

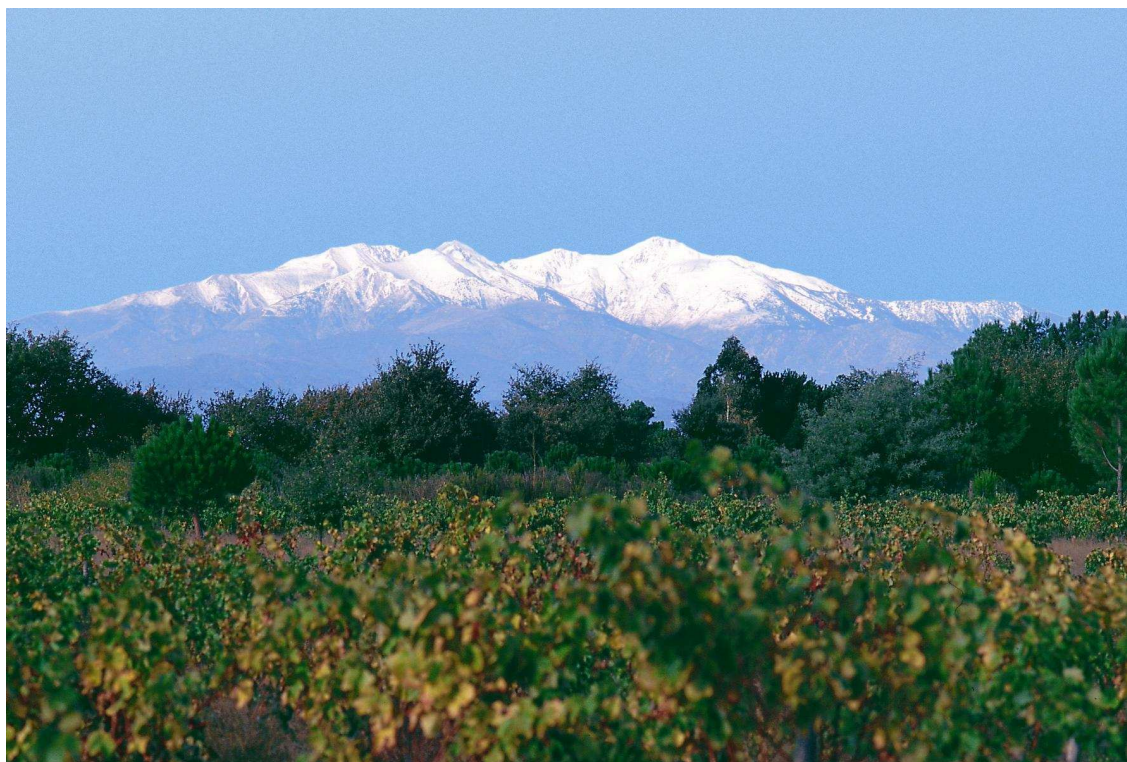
➤ Le réseau des Sites Classés et des Sites Inscrits

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.

Ainsi, la plupart des travaux pouvant avoir un impact paysager sont soumis à autorisation de la Direction Régionale de l'Environnement.



	C (Classé) I (Inscrit)	Surface (ha)	Date de protection
Amélie les Bains			
Partie haute du village d'Amélie les Bains-Palalda	I	3,31	25/09/1944
Parc des Thermes Romains	I	0,9	24/11/1944
Arles sur Tech			
Palaou, Bails Barjeau et de la marine	I	0,06	19/09/1944
Cascade de la Marie-Balente et ses abords immédiats	I	66,33	07/08/1944
Chapelle Saint-Pierre et vallée du Riuferrer	I	5,16	25/09/1944
Tour Saint-Sauveur et ses abords	I	0,04	08/11/1943
Mas et chapelle Santa-Creu et leurs abords	I	26,25	17/08/1944
Corsavy			
Massif du Canigou	C	7 788,99	14/10/1983
Chapelle ruinée Iglesy Bielle et ses abords	I	2,46	17/08/1944
Gorges de la Fou	I	73,11	25/02/1947
Montferrer			
Gorges de la Fou	I	73,11	25/02/1947
Prats de Mollo-La Preste			
Ravin du Fourre, Rochers	I	0,25	25/03/1946
Agglomération de Prats de Mollo et ses abords	I	7,25	07/10/1947
Massif du Canigou	C	7 788,99	14/10/1983
Croix et Calvaire de Gendreu	I	0,51	24/10/1944
Le Tech			
Massif du Canigou	C	7 788,99	14/10/1983
Céret			
Ermitage de Saint Ferréol et ses abords immédiats	I	3,07	21/09/1945
Chapelle Saint Roch et ses abords	I	1,77	17/08/1944
Mas et couvent des capucins avec leurs abords	I	4,68	27/10/1943
Plantations des boulevards maréchal Joffre, Jean Jaurès	C	1,03	07/03/1944
Pont du Diable et ses abords	I	2,62	12/09/1945
Porte d'Espagne	I	1,46	06/10/1944
Maureillas Las Illas			
Chapelle St Martin et ses abords	I	5,5	28/11/1968

Liste des sites inscrits ou classés du périmètre de la CFT Vallespir

Source : DIREN Languedoc Roussillon

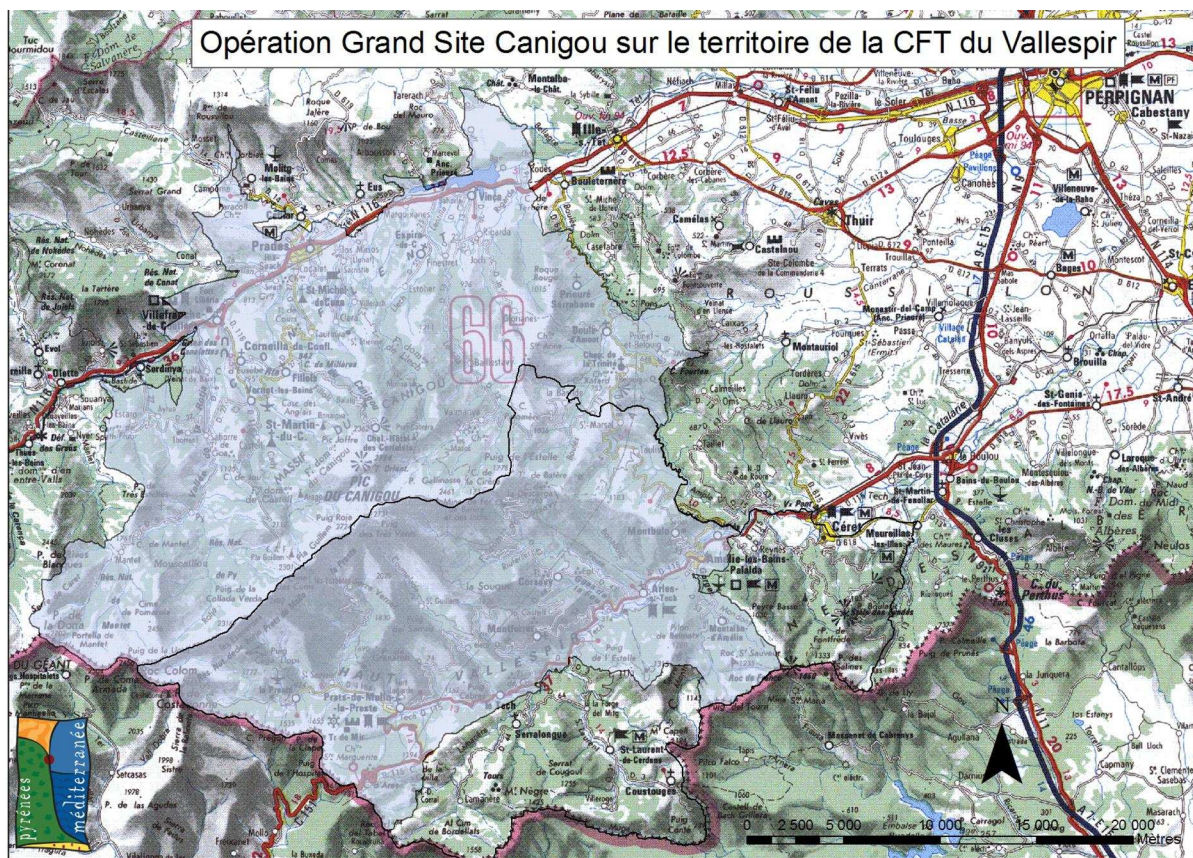
De la même manière que pour les monuments historiques et les sites archéologiques, On retrouve la majeure partie des sites classés et inscrits dans le bas et le moyen Vallespir, ainsi que dans la commune de Prats de Mollo-La Preste.

Les travaux ou interventions de nature à modifier l'état du site sont soumis à l'autorisation du ministre chargé des sites ou, par délégation, de la Direction Régionale de l'Environnement, après avis de la Commission départementale des sites dont les forestiers font partie depuis la parution du décret du 23 septembre 1998. Les travaux forestiers, certaines coupes (notamment les coupes à blanc) et a fortiori la création de desserte sont soumis à autorisation, même s'ils sont prévus dans un plan simple de gestion agréé. La demande doit être effectuée auprès de la Commission départementale des sites.

Quels que soient les objectifs de leurs propriétaires, les forêts privées incluses dans le périmètre d'un site classé au titre de la loi de 1930 seront gérées avec un souci de prise en compte du paysage, principal critère de classement des sites. Toutefois, à l'intérieur d'un site, tous les secteurs n'ont pas la même sensibilité. Les contraintes de gestion ne seront donc pas équivalentes sur l'ensemble du périmètre. La Direction Régionale de l'Environnement, en charge des sites classés, doit communiquer aux gestionnaires forestiers les secteurs particulièrement sensibles sur le plan paysager.

(Extrait des Orientations de Gestion Vallespir, CRPF)

➤ Opération Grand Site Canigou



Parmi les sites classés, les plus prestigieux et les plus fréquentés peuvent faire l'objet d'une politique de gestion partenariale : les OGS, « Opérations Grand Site ».

Si la protection des sites a une incidence forte en matière d'urbanisme, elle ne prévoit par contre aucune procédure particulière de gestion. Or, les sites naturels protégés les plus prestigieux, soumis à une intense fréquentation, subissent souvent des dégradations. Par le biais d'opérations de protection et de valorisation du patrimoine naturel dites "Opérations

Grand Site ", le Ministère de l'écologie et du développement durable encourage la création de plans de gestion contractuels et concertés.

Ces plans, mis en oeuvre par un comité de pilotage présidé par le préfet, visent à maîtriser la fréquentation et à améliorer la qualité de l'accueil tout en facilitant la découverte dans les meilleures conditions de préservation des lieux. Les OGS doivent aussi pouvoir favoriser le développement local en valorisant certaines activités, telles que les activités agricoles ou artisanales, qui ont façonné et entretiennent les paysages.

L'opération Grand Site du Canigou, réunissant communes (SIPARC⁷), Conseil Général et ONF au sein du Syndicat Mixte du Canigou Grand Site, a permis de développer une dynamique de projets de territoire avec la réalisation d'actions de valorisation et de développement dans le cadre d'une convention liant l'Etat, la Région, le Département et l'ONF, signée en juillet 2000.

La problématique sur le massif a été déterminée grâce à un étagement représentant trois niveaux de fréquentation :

- villes et vallées : communication et promotion du massif du Canigou dans sa globalité naturelle et culturelle, et comme un espace rare et précieux. Veiller par ailleurs à la qualité paysagère des grands axes routiers,
- le piémont et les villages : découverte et mise en valeur du patrimoine, promotion d'un tourisme rural de piémont diffus, mesuré, familial et culturel générateur de retombées économiques et, d'une moindre pression sur les espaces fragiles,
- les espaces protégés propices à l'écotourisme : protection des milieux et flux de visites contrôlés, définition d'un plan d'accueil touristique cohérent, à partir de la maîtrise des circulations et l'information du public.

⁷ Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement Rationnel du Canigou

Un bilan prospectif et un projet de convention ont été réalisés pour la période 2006-2009. Il sera l'occasion de poursuivre la réalisation d'un programme, qui compte parmi ses objectifs, l'obtention du label « Grand Site de France », signe d'une reconnaissance nationale d'une gestion de qualité d'un site exceptionnel et support d'un développement local équilibré et durable.

➤ Les Réserves Biologiques Domaniales

Une Réserve Biologique Domaniale est pressentie dans le périmètre de l'Opération Grand Site Canigou. Cette appellation concerne plus particulièrement la sauvegarde des espaces forestiers remarquables et gérés par l'Office National des Forêts.

Elle concerne des milieux forestiers riches, rares ou fragiles pour lesquels il convient de mettre en place une gestion particulière orientée vers la conservation de milieux ou d'espèces remarquables, l'amélioration des connaissances et l'observation scientifique complétés par des actions d'éducation envers les publics.

Deux types de protection coexistent :

- Les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) : protéger et assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, voire d'autres ressources du milieu naturel (gisements de minéraux, etc.).
- Les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) afin de laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissance des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée (entomofaune saproxylique, etc.).

f- Le Tech et le Contrat Rivière

Le Vallespir correspond au haut du bassin versant du fleuve du Tech, véritable encadrement montagneux au régime hydrographique de type torrentiel. Il s'agit d'un fleuve côtier qui prend sa source à près de 2 400 mètres d'altitude dans le massif du Costabonne. Le Tech s'écoule selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est et parcourt 78 kilomètres, dont plus de la moitié se situe dans le Vallespir.



On compte plus d'une douzaine d'affluents sur le Vallespir de la Graffouil et la Parcigoule pour Prats de Mollo à la Rome et le Nogarède, jusque Céret et Maureillas.

Le contraste avec la partie aval en fait une vallée très diversifiée, conditionnant étroitement l'organisation des différents facteurs de l'environnement et de l'aménagement. Parmi ceux-ci, l'extension considérable des milieux forestiers, et plus particulièrement la ripisylve, semble garantir au Vallespir une richesse écologique. Cependant, une couverture forestière complète conduirait à une perte de diversité des biotopes et des habitats et par conséquent, à un appauvrissement floristique et faunistique, avec un impact sur les paysages.

Effets positifs potentiels de la ripisylve	Effets négatifs potentiels de la ripisylve
<ul style="list-style-type: none"> • Piégeage de flottants et de matériaux au moins pour des crues modestes • Ombrage des berges pouvant limiter le développement d'espèces indésirables • Epuración des eaux : <ul style="list-style-type: none"> - de surface par le piégeage de sédiments fins, en particulier ceux issus des ruissellements latéraux - souterraines au contact des systèmes racinaires • Stabilisation des berges • Limitation de l'éclairement, des variations journalières de températures, voire de l'élévation de celle-ci (moins eutrophisation) • Production de bois mort dans le cours d'eau augmentant la diversité et donc la richesse du milieu aquatique (lieux de refuge, nutrition, reproduction) • Ralentissement dynamique • Attractivité des paysages • Meilleur amortissement des fortes intensités pluviométriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'accessibilité au cours d'eau, notamment pour les pratiques récréatives • Augmentation locale de l'érosion, par chute d'arbre ou détournement du courant par un bois mort • Création d'embâcles, même si, pour les torrents les effets dus au bois sont souvent masqués par les effets dominants de dépôts et reprises de matériaux grossiers

D'après le guide des sylvicultures de montagne

Sources : Cemagref, CRPF, ONF

Du massif du Costabonne à la limite aval du Vallespir, le long du cours du Tech, on peut tracer un profil représentant la variation spécifique des arbres composant la ripisylve :

- Au dessus de 1 700 mètres : absence d'arbres caractéristiques de la ripisylve. Les essences forestières de versant prennent le dessus avec essentiellement le hêtre et le pin à crochets
- Entre 1 400 et 700 mètres : présence de Frêne commun, du Saule marsault et d'essences accompagnatrices (Aulne glutineux, Aulne vert, Peuplier noir). On retrouve dans cette zone une plante envahissante, le *buddleja* ...
- Entre 700 et 200 mètres : présence de Peuplier noir, Aulne glutineux et Saule blanc. Le sous étage est composé du Saule drapé et du Saule pourpre essentiellement. A partir de Céret, on constate l'apparition du Frêne oxyphile avec un fort taux d'hybridation avec le Frêne commun.
- En dessous de 200 mètres, entre Céret et Maureillas, on va retrouver le saule blanc, le peuplier noir, l'aulne glutineux, le saule pourpre et le frêne oxyphile.

Plante envahissante de la région méditerranéenne

Le *buddleja davidii*, ou Arbre à papillon est originaire des zones montagnardes de Chine. Aujourd'hui, après avoir été introduit et utilisé comme plante ornementale, il colonise bords de route, talus et berges de cours d'eau, grâce à sa croissance très rapide et à sa capacité de rejeter sur souche. Son développement provoque des nuisances : berges inaccessibles, création d'embâcles, concurrence la végétation autochtone, limite la vie aquatique.



Même s'il existe une grande diversité spécifique au sein des ripisylves, avec notamment la présence d'essences potentiellement intéressantes pour la production de bois, ces boisements ne peuvent être gérés de la même façon que des forêts plus traditionnelles. En effet, compte tenu du régime torrentiel du Tech dans la partie haute de son bassin versant, les terrains aux abords directs du cours d'eau sont régulièrement « renouvelés » par des crues, ne permettant pas une sylviculture et une gestion des peuplements sur du moyen-long terme. Ces zones doivent donc faire l'objet d'une gestion appropriée avec des objectifs liés aux thématiques de loisirs, écologiques, de protection ou encore paysagères. Notons tout de même la présence d'un gradient permettant une gestion plus « productive » de boisements sur des zones intermédiaires, plus éloignées des berges.

Pour permettre à ces peuplements particuliers de remplir de manière optimale et pérenne leurs fonctions positives, il convient de considérer quelques problématiques spécifiques à ces milieux liés à l'eau et à la forêt :

- Enrésinement sur le haut du bassin versant (Saint Laurent de Cerdans, Villeroge). D'une part, les aiguilles sont responsables d'une acidification des sols et du milieu aquatique et d'autre part, le système racinaire des résineux reste superficiel ne garantissant une stabilité suffisante en cas de crues (risque d'embâcles).
- Le clone du peuplier. Il présente un risque d'hybridation avec le Peuplier noir et ainsi une perte potentielle de diversité génétique. De plus, il présente un enracinement médiocre, présentant un risque lors de crues importantes.
- L'ensablement des cours d'eau. Ce phénomène est principalement dû à la présence et à l'utilisation de pistes forestières dans des secteurs où la pente en long est trop élevée. Le sable a tendance à homogénéiser les habitats et à appauvrir la population piscicole sur certains tronçons de rivière. Cela dépend du degré de pente : plus le cours d'eau est pentu, plus il y a du courant qui empêche le dépôt de sable. A contrario, le sable se dépose sur les replats ce qui diminue le nombre de poste ; le poisson est forcé de se déplacer.

Devant le constat de dégradation généralisée des cours d'eau de la vallée du Tech, il est apparu nécessaire, aux acteurs locaux de l'aménagement du bassin versant, d'engager une action concertée afin d'assurer leur restauration, leur préservation et leur entretien.

De cette prise de conscience, de la nécessité d'une démarche volontaire et collective, est né le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Gestion et d'Aménagement du Tech, créé par Arrêté préfectoral en Septembre 1994.

La structure regroupe à ce jour 35 communes du bassin versant qui en compte 39.

Sur ce périmètre d'intervention, le SIVU s'est engagé dans une démarche globale visant à traiter au mieux les différentes sources de pollution, de dégradation et à initier un développement rationnel et équilibré de la vallée grâce à la procédure Contrat de Rivière. La mise en œuvre de ce contrat sous la coordination du Syndicat du Tech a pour but d'instaurer une gestion assurant à la fois la satisfaction des usages qualitatifs et quantitatifs de l'eau, la réhabilitation des milieux dégradés et la préservation des écosystèmes, la prévention des risques d'inondations et de crues torrentielles ainsi que la mise en valeur et le développement de la ressource en eau.

Le suivi et l'animation régulière des projets et aménagements mis en œuvre dans le cadre de ce contrat, assurés par le SIVU du Tech se déclinent en cinq objectifs :

- 1-Amélioration de la qualité des eaux,
- 2-Optimisation de la gestion de la ressource,
- 3-Préserver, restaurer et valoriser les milieux,
- 4-Mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise du risque d'inondation et de crues torrentielles,
- 5-Développement de l'attractivité touristique.

Aujourd'hui, un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est en cours d'élaboration pour le bassin versant du Tech. Le Contrat de Rivière est appelé à devenir la traduction opérationnelle privilégiée du SAGE. Ils tendent à se rapprocher. Il s'adressent aux mêmes acteurs, s'inspirent des mêmes principes et poursuivent un même objectif opérationnel : développer un mode de gestion équilibré à l'échelle d'un bassin versant. Le SAGE revêt toutefois une dimension supplémentaire : sanctionné par un arrêté préfectoral, ses orientations ont une portée réglementaire ; elles deviennent le cadre de planification de la politique locale de l'eau.

Ainsi, le Contrat de Rivière préalablement engagé représente un premier diagnostic du cours d'eau et un apprentissage de la concertation que le SAGE consolide.

Enfin, notons que le SIVU du Tech a été retenu pour être l'opérateur de la réalisation du document d'objectif du site Natura 2000 « Le Tech » (Cf. plus haut) et que la réalisation du DocOb est lancée depuis octobre 2007.

4- Risques naturels

a- Erosion

On distingue, par ordre croissant d'intensité dans le haut Vallespir :

- L'érosion aérolaire : mobilisation et transport des matériaux dans un ruissellement non concentré. Processus discret, facilement limité par la couverture végétale.
- Le ravinement : mobilisation et transport des matériaux par un ruissellement linéaire, en concentration croissante. On pourra distinguer les ravins, sans berge, des torrents, avec des berges.
- Les chalades (francisation du terme catalan *Xalada*), arrachement linéaire créé sur un versant par un abat d'eau exceptionnel, sans concentration linéaire et croissant du ruissellement. Lors de leur création, ces arrachements linéaires libèrent instantanément plus de matériaux que les ravins.
- Les mouvements de masse : glissements de terrains et éboulements de grande ampleur. Ces glissements se forment préférentiellement sur les micaschistes, mais aussi sur les moraines. La moraine des Estables a fait l'objet de travaux de drainage, pour éviter de tels glissements. A noter que le plus important d'entre ces mouvements de masse est celui de l'Avellanosa, s'étendant sur une cinquantaine d'hectares entre Le Tech et Prats de Mollo. Ce glissement avait entraîné, en 1940, un barrage sur Le Tech, puis la destruction de celui-ci, rendant la crue encore plus dévastatrice en aval. Devant l'ampleur du phénomène, la seule solution pour limiter le risque a été d'éviter un impact direct : la route départementale change de rive à ce niveau. Les actions RTM ordinaires, sur le glissement lui même semblent dérisoires mais ce terrain n'a pas été récupéré par l'Etat.

Toutes ces érosions actives représentent encore une surface exceptionnelle en haut Vallespir.

b- Crues torrentielles

Les crues torrentielles correspondent aux phénomènes naturels d'affouillement (latéral) des berges et (longitudinal) des lits, de forte amplitude. Cet aléa concerne donc les torrents (à berges, et lits moins rocheux), et non les ravins. Ces affouillements de berges peuvent être, lors des crues, extrêmement importants en Vallespir, entraînant même la divagation des cours d'eau (Cf. crue du Riuferrer en 1941). La reconstitution peut être relativement rapide mais toujours instable.

c- Avalanches

Quelques versants et couloirs sont répertoriés (Cf. plan d'aménagement de la forêt domaniale du Haut Vallespir). Les avalanches contribuent à mobiliser des matériaux, repris ensuite par d'autres phénomènes, qu'ils contribuent ainsi à augmenter. Des arbres entraînés par une avalanche, peuvent ainsi créer des embâcles dans les torrents et favoriser l'érosion torrentielle. Elles contribuent également à la destruction des ouvrages de protection existants.

d- Chutes de blocs

Assez rares et localisés, ces phénomènes peuvent également contribuer à l'apport de matériaux mobilisables par des cours d'eau lors des crues torrentielles.

e- Séismes

Les cantons d'Arles sur Tech et de Prats de Mollo sont situés en zone II, qui qualifie le risque sismique de moyen.

f- Incendies

Le très net recul de l'activité pastorale et la déprise agricole, ont influé sur la fréquence de ces feux saisonniers qui sont devenus plus rares mais aussi plus étendus et plus dévastateurs.

Le Plan d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie du Vallespir révèle un risque faible dans le haut Vallespir, compte tenu de son climat et de sa végétation montagnarde ; et un risque par secteur élevé dans les parties basses, caractérisées par une végétation méditerranéenne de type maquis.

Ce risque est d'autant plus important d'une part, lorsqu'on se situe dans les versants sud composés de Chênes verts, de landes, ou encore de jeunes reboisements de pins, présentant un fort embroussaillage et d'autre part, pour les années exceptionnelles où la sécheresse peut durer plusieurs mois.

Communes	Nombre de feux de 1973 à 1990	Surfaces incendiées de 1973 à 1990	Surfaces moyennes incendiées de 1973 à 1990	Nombre de feux de 1991 à 2007	Surfaces incendiées de 1991 à 2007	Surfaces moyennes incendiées de 1991 à 2007	Nombre de feux de 1973 à 2007	Surfaces incendiées de 1973 à 2007	Surface moyenne incendiée de 1973 à 2007	Dernier incendie	Surface année dernier incendie
Amélie les Bains	14	375,1	26,8	3	2,2	0,7	17	377,3	22,2	1996	0,1
Arlés sur Tech	21	35,6	1,7	9	13,5	1,5	30	49,1	1,6	2000	2
La Bastide	16	229	14,3	6	20	3,3	22	249	11,3	2007	2
Céret	23	50,5	2,2	14	9,6	0,7	37	60,065	1,6	2006	3
Corsavy	6	22,2	3,7	2	10	5,0	8	32,2	4,0	1997	7
Coustouges	1	1	1,0	1	0,1	0,1	2	1,1	0,6	1993	0,1
Lamanère	4	39,8	10,0	0	0		4	39,8	10,0	1988	2
Maureillas Las Illas	19	18,8	1,0	14	10,52	0,8	33	29,32	0,9	2006	5,5
Montbolo	8	9,4	1,2	2	2	1,0	10	11,4	1,1	2001	1
Montferrer	3	8,5	2,8	0	0		3	8,5	2,8	1987	4
Prats de Mollo-La Preste	8	9,3	1,2	14	40,7	2,9	22	50	2,3	2006	6
Reynès	16	40	2,5	3	0,7	0,2	19	40,7	2,1	2001	0,1
Saint Laurent de Cerdans	7	9,6	1,4	12	33,2	2,8	19	42,8	2,3	2007	12,1
Saint Marsal	8	25,6	3,2	3	8,1	2,7	11	33,7	3,1	2007	4
Serralongue	1	40	40,0	1	2	2,0	2	42	21,0	1999	2
Taulis	4	127,6	31,9	1	5	5,0	5	132,6	26,5	1999	5
Le Tech	3	7	2,3	0	0		3	7	2,3	1986	5
Total	162	1049	6,5	85	157,6	1,9	247	1206,6	4,9		

Incendies en Vallespir depuis 1973

Source : Prométhée

La surface totale incendiée sur le territoire du Vallespir depuis 1973 représente plus de 1 200 hectares pour un total de 247 incendies. Ces chiffres restent très faibles comparés à ceux du département des Pyrénées-Orientales (50 086,2 ha pour 3 688 incendies).

Notons également que depuis 1991, le Vallespir a connu beaucoup moins d'incendies : 162 pour 1 048 hectares pour la période 1973-1990, contre 85 pour 157,6 hectares depuis 1991.

Globalement, la répartition des feux semble suivre les conditions climatiques des communes : le bas Vallespir, confronté principalement au climat méditerranéen, est plus touché que le haut Vallespir, plutôt exposé à un climat de montagne en nombre d'incendies.

En revanche, les surfaces incendiées sont beaucoup plus importantes pour les communes de Amélie les Bains, La Bastide et Taulis, qui restent tout de même situées dans la partie basse du bassin versant.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) qualifie le risque incendie sur le Vallespir de moyennement sensible. Cette étude rappelle :

- la forte proportion d'espace naturel plus ou moins sensible,
- le relief accidenté,
- le réseau de desserte à densité correcte (malgré un problème d'entretien des pistes),
- la couverture en points d'eau moyenne,
- la pression touristique due au thermalisme,
- la présence de châtaigneraies faisant office de coupure naturelle.

Enfin, ce document relève que les causes de feux liées à l'imprudence et aux accidents, suite à des travaux agricoles, sont significatives, dans le massif du Vallespir. Même si une campagne d'information et de sensibilisation semble indispensable, la cellule d'écobuage créée dans les années 1980 à Prades a démontré son efficacité dans la prévention.

La sensibilisation du grand public a été lancée auprès des curistes par l'association Initiation à la Forêt (IF), mais n'a pu avoir de suites, fautes de moyens.

La rédaction du Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies et les orientations sylvicoles avec un objectif de protection contre les incendies doivent permettre de renforcer la prévention contre les incendies sur le massif du Vallespir.

Concernant la lutte, on peut relever trois types d'installations présentes dans le Vallespir : les pistes, confrontées à la problématique de l'entretien ; les points d'eau, faiblement présents et inégalement répartis ; les coupures de combustibles présentes surtout sur le haut Vallespir et entretenus par l'activité pastorale. Même si le Vallespir bénéficie d'un bon système de lutte, il ne fait pas l'objet d'une politique intensive en termes de moyens, comme le massif des Aspres, par exemple.

g- Aléas, enjeux et risques

Le terme d'aléa désigne un phénomène naturel et le tour imprévisible qu'il peut prendre. Il s'agit donc du phénomène lui-même mais aussi de la probabilité qu'il a de se produire, de son importance, et de son éventualité défavorable. Un phénomène naturel est ainsi caractérisé par sa fréquence et son intensité, qui déterminent son importance.

Un enjeu socio-économique correspond aux personnes (en priorité) et aux biens menacés par un aléa naturel.

Un risque naturel est la situation résultant de la menace qu'exerce un aléa naturel sur un enjeu socio économique.

Ainsi, *Risque = Aléa x Enjeu.*

La population en Vallespir, malgré l'exode rural, reste importante dans les villages. Depuis les années 1980, on a même constaté une réutilisation de certains mas isolés. La dispersion des mas, bourgs et villages, va de pair avec un réseau de voies secondaires assez fréquenté, qu'il faut également protéger. L'enjeu en Vallespir reste donc significatif.

Pour le haut Vallespir, la partie la plus importante de ce qui pouvait être fait, a été réalisé, diminuant l'érosion générale sur le massif et donc l'aléa sur le Vallespir.